

Avenant n°1 au contrat de mission du 22-04-2021

Conclu entre:

PARTIES

La Société

VNG INTERNATIONAL B.V.

Nassaulaan 12, 2514 JS La Haye, Pays-Bas

Société immatriculée aux Pays-Bas sous le numéro KVK27195046

Représentée par

M. Peter Knip, son directeur,

d'une part ; et

L'Expert(e)

M. Francky Jules César B. S. ADEOSSI

Domicilié(e)

Cotonou,

République du Bénin

francky.adeossi@gmail.com + 229 95 74 09 74 / 97 91 71 24

d'autre part.

Objet de l'avenant :

Le présent avenant a pour objet la modification de l'article 2.3 du contrat de mission pour le suivi et l'assurance qualité du développement d'une application mobile pour la préalerte communautaire sur les inondations par VNG International.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 2.3 nouveau:

2.3 La date de prise d'effet du présent contrat de mission est le **22 avril 2021**, la date d'expiration sera le **30 septembre 2021**.

Tous les autres articles restent inchangés, et demeurent en vigueur.

Signature, au nom de la Société

Signature, au nom de l'Expert(e)

......

Date: 15-08-2021

Date: 15-08-2021

M. Peter KNIP

Directeur

M. Francky Jules César B. S. ADEOSSI

Expert

Paraphe:

L'Expert_

HR.2018.06

La Société: _____

Projet # 11407.4.3.11, 22-04-2021

___ Initiales du responsable de projet AL